

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICI

SÉANCE DU 15 MAI 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 3

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 09/05/2025

Date d'affichage de la convocation : 09/05/2025

Date d'affichage de la délibération : 16/05/025

Etaient présents : MM RIVOIRE, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURE, MOENNARD, JORDAN, GLEYES, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, JAIME

Ont donné procuration : M Didier CORTES à Mme Bernadette FAURE, M Guillaume VERGER à M Emmanuel JAIME, Mme Isabelle DICCIANI à M Pierre NAVARRO

Mme Bernadette FAURÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-40 Demande de subvention du pare-feu informatique

Exposé

Madame la Maire expose que dans le cadre de l'installation de deux pare-feu informatiques pour un montant de 4 676,75€ HT, une subvention est demandée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	35%	1636,86€HT
Commune	65%	3039,89€HT

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions auprès des organismes,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

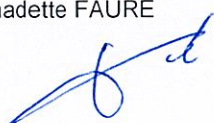
La délibération est adoptée à :

18 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/05/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



La maire,
Marion RIVOIRE

